

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
IHD - Institut d'histoire du droit

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas,

Centre national de la recherche scientifique -
CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Marc Ortolani, Président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

M. Marc Ortolani, Université Côte d'Azur

Experts :

M. Pierre Bonin, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Luigi Pellicchi, université de Parme, Italie

M. François Quastana, Aix-Marseille Université (représentant du CNU) Mme
Sophie Ranchy, université de Lille (représentant du personne d'appui à la
recherche)

Mme Florence Renucci, CNRS - Centre national de la recherche scientifique,
Aix-en-Provence

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquier-Briand

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

Mme Sylvie Faucheux, Université Paris-Panthéon-Assas

Mme Sandrine Maljean-Dubois, CNRS

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet
- Acronyme : IHD
- Label et numéro : UMR 7184
- Composition de l'équipe de direction : Mme Emmanuelle Chevreau, directrice de l'unité ; assistée de trois directeurs adjoints : Philippe Cocatre-Zilgien, Olivier Descamps et Franck Roumy.

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

La thématique générale de recherche de l'unité se déploie autour du droit romain et de la transmission de la romanité en France et dans le monde. L'objectif est d'aborder, de la Haute Antiquité à l'Époque contemporaine, toutes les branches de l'histoire du droit, public comme privé, et d'étudier le rôle et l'influence de la tradition romanistique dans la construction du droit et des modes de gouvernance à l'échelle européenne.

En raison de sa thématique de recherche, l'unité conserve une forte dimension internationale. Ainsi, les recherches des membres de l'équipe se développent par l'intermédiaire de collaborations avec des institutions de recherche étrangères.

S'appuyant sur le nombre et la diversité scientifique de ses membres, l'unité s'est efforcée d'accentuer la pluridisciplinarité de la recherche entre ses trois départements en créant, dès 2016, trois axes transversaux, puis un quatrième en 2019.

– Axe 1 : Exploitation et valorisation des sources

Cet axe est consacré à la valorisation de sources inédites ou difficilement accessibles, avec récemment un important travail de traduction et de commentaire de sources antiques et modernes (traduction et commentaire de la loi des XII Tables, ou traduction française des *Institutes* de Justinien qui figure dans le portfolio). Ce travail de mise en valeur des sources juridiques s'est également poursuivi pour les périodes moderne et contemporaine, notamment dans le cadre d'une recherche collective sur l'Humanisme juridique. Par ailleurs, l'unité a conçu et héberge treize bases de données offrant aux chercheurs un accès privilégié à des corpus de sources et de bibliographies.

– Axe 2 : Commerce juridique et règlement des conflits

Cet axe rassemble des recherches dans le domaine du droit privé (statut des personnes, libertés, famille, patrimoine, obligations) et des modes ordinaires ou alternatifs de règlement des litiges. La production scientifique reste cependant ordonnée autour de la thématique générale de recherche, « la transmission de la romanité » et, s'appuyant sur d'importantes collaborations internationales, contribue à la compréhension de la formation et de l'évolution des systèmes juridiques occidentaux. Dans le cadre de cet axe, trois projets ont été poursuivis visant à accroître l'interdisciplinarité de l'unité.

– Axe 3 : Normativité et gouvernance

Ce troisième axe vise à explorer les systèmes juridiques et les modes de production des normes dans la longue durée afin d'étudier la manière dont ils s'adaptent aux mutations politiques, internationales ou économiques. Cet axe prend appui sur onze bases de données sur les arrêts des parlements, accessibles librement en ligne sur le site internet de l'unité. Parallèlement à cette approche institutionnelle, politique ou judiciaire, l'unité s'intéresse aussi aux courants intellectuels qui s'expriment sous l'Ancien Régime par une contestation des institutions monarchiques ou par la proposition de réformes économiques et fiscales.

– Axe 4 : Histoire juridique des sciences

Créé en 2019, cet axe répond à la volonté d'adapter une partie des orientations de recherche de l'unité aux nouvelles questions de société en lien avec l'éthique et la déontologie dans les SHS et les sciences dures ainsi que tout ce qui relève du développement durable.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut d'histoire du droit (IHD) est né en 2001, de la fusion de trois centres de recherche : le Centre de documentation des droits antiques (CDDA), le Centre d'étude d'histoire juridique (CEHJ) et le Centre d'histoire du droit et des institutions (CHDI). Le CDDA et le CEHJ constituaient, avant ce regroupement, deux équipes autonomes associées au CNRS. Lors de la fusion, l'Institut d'histoire du droit est devenu l'UMR 7105, puis, en 2007, l'UMR 7184. Le CEHJ reste, par ailleurs, lié à titre individuel aux Archives nationales aux termes d'une convention signée en 1976 et renouvelée en 1997.

Les trois anciens centres ont été maintenus sous la forme de « départements de recherche ».

En mars 2021, le CNRS a confirmé le changement de nom de l'unité qui est devenue « Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet ».

Sans renoncer à sa structuration en « départements de recherche », encore associés en tant que tels à la gouvernance de l'unité, l'IHD a créé en 2016 trois axes de recherche transversaux et un quatrième en 2019.

L'unité se déploie sur deux sites. Le premier est intégré aux locaux de l'université Paris-Panthéon-Assas consacrés au Département de droit romain et d'histoire du droit (Collège Sainte-Barbe, 4 rue Valette, 75005 Paris). Le second est inclus dans les bâtiments des Archives nationales (60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris).

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

À l'échelle nationale, l'unité fait partie des six UMR françaises dans le domaine du droit et de la science juridique. Elle est, en outre, l'une des deux seules UMR restant en France dans le domaine de l'histoire du droit à côté du Centre d'histoire judiciaire de Lille (UMR 8025). À l'échelle européenne, L'IHD Jean Gaudemet constitue, pour ce qui est du nombre de ses membres, la deuxième unité, après le Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte de Francfort.

L'IHD Jean Gaudemet est placé sous la double tutelle de l'Université Paris-Panthéon-Assas et du CNRS. En 2022, l'ancienne Université Paris 2 Panthéon-Assas est devenue un Epex, nommé Université Paris-Panthéon-Assas, avec l'ajout de nouvelles composantes. En 2023, l'Université Paris-Panthéon-Assas a rejoint l'Université européenne 4EU+ (Sorbonne Université, Heidelberg, Milan, Charles Prague, Varsovie, Genève) composée d'universités membres de la LERU (League of European Research Universities). De ce fait, la recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas sera davantage orientée vers des thématiques de recherche collectives et devra aussi s'adapter à celles de 4EU+. Ces mutations de la politique scientifique permettront à l'IHD de poursuivre ses recherches pluridisciplinaires et de collaborer avec de nouvelles institutions françaises et européennes.

Dans le cadre de la tutelle CNRS, l'unité collabore avec la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme (MISHA) de Strasbourg qui héberge la base de données DRANT (Droits antiques), et avec les Archives Nationales et le Ministère de la Culture. Le Centre d'étude d'histoire juridique, composante de l'IHD, est lié depuis 1960 aux Archives nationales par un partenariat institutionnel juridiquement formalisé en 1976 et renouvelé en 1997.

En dehors de ce double environnement institutionnel de la recherche, l'IHD a noué des partenariats avec d'autres institutions françaises et étrangères et a été impliqué dans des projets de recherche financés (LabEx, ERC, IRN par exemple). Parmi les partenariats de l'IHD, on peut mentionner : la Cour de cassation ; l'École nationale des chartes ; l'EPHE ; le Collège de France ; l'Académie des Inscriptions et Belles lettres ; l'Académie des sciences morales et politiques ; l'École française de Rome.

Pour ce qui est de la recherche doctorale, l'unité se rattache à l'École doctorale 8 Histoire du droit, Philosophie du droit et Sociologie du droit.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	15
Maîtres de conférences et assimilés	13
Directeurs de recherche et assimilés	2
Chargés de recherche et assimilés	1
Personnels d'appui à la recherche	4
Sous-total personnels permanents en activité	35
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	1
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	1
Doctorants	67
Sous-total personnels non permanents en activité	68
Total personnels	104

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ Paris-Panthéon-Assas	28	0	1
CNRS	0	3	3
Total personnels	28	3	4

AVIS GLOBAL

L'IHD Jean Gaudemet est une institution sans équivalent scientifique en Europe, issue de la fusion de plusieurs centres dotés d'une riche histoire et d'une solide renommée. Ces centres conservent une certaine existence institutionnelle en tant que « départements » de l'unité et surtout en tant que « marques » reconnues par ses partenaires. L'IHD demeure l'une des deux seules unités mixtes de recherche en histoire du droit. L'unité se caractérise par l'importance numérique et la cohérence de ses forces scientifiques, qui lui offrent la taille critique pour « donner le ton » sur la plupart des questions qu'elle aborde, particulièrement pour les périodes antique et médiévale. Le volume et la qualité des productions est remarquable, qu'il s'agisse des articles et monographies ou des entreprises collectives (programmes financés, organisation de manifestations). À ce titre, l'IHD peut se prévaloir, lors de période évaluée et de manière globalement équilibrée entre les axes, de la publication de 35 ouvrages, de 123 articles, de 152 chapitres d'ouvrage, de trois numéros spéciaux de revue et de plus de 30 autres parutions, dans des supports variés.

Riche de son capital et de sa position, structurée d'une façon rationnelle qui correspond à la réalité de son activité, l'unité a également su se renouveler, par exemple en développant un nouvel axe autour de l'histoire juridique des sciences, même si, en volume de réalisations collectives, celui-ci n'est pas encore à la hauteur des trois autres. L'unité dispose également d'instruments scientifiques majeurs, en particulier la *Revue historique de droit français et étranger* ou la plus jeune revue *Tribonien*, de locaux relativement importants (rue Valette et désormais plus réduits aux Archives nationales) qui lui permettent d'accueillir cinq bibliothèques et de travailler sur les archives du Parlement de Paris. En outre, l'IHD jouit d'une considérable reconnaissance internationale, concrétisée par des collaborations nombreuses et très fécondes, notamment avec le Stephan-Kuttner-Institute of Medieval Canon Law (universités de Munich et de Yale), mais aussi l'Institut für Deutsche und Rheinische Rechtsgeschichte de l'Université Friedrich-Wilhelm de Bonn pour ne citer que ces partenariats. D'ailleurs, les membres de l'IHD produisent substantiellement en langue étrangère (16 % des articles scientifiques) et plus de 20 % de la production scientifique est publiée dans des éditeurs étrangers, tels que Oxford University Press et Cambridge University Press, ce qui atteste le rayonnement international de l'unité. Elle a également réussi à obtenir un nombre appréciable de financements contractuels. Elle a ainsi bénéficié de quatre financements, parmi lesquels le Deutsche Forschungsgemeinschaft — Fondazione Villa Vigoni Centro Italo-Tedesco per l'eccellenza Europea Maison des sciences de l'Homme (33 K€). Si l'unité n'a pas pu être engagée par un contrat d'envergure nationale, de type ANR, ou européenne en dépit de ses tentatives, elle est membre du consortium du projet ANR DispRel avec le LIR 3 S UMR 7366 (Université de Bourgogne), l'IRHT et l'École française de Rome. L'IHD est également attractive au regard d'un contingent important de doctorants (plus de 90 sur la période évaluée) et du taux d'insertion professionnelle de ses docteurs qui dépasse les 70 %. Fort de collaborations avec des juridictions (Cour de cassation) et malgré des activités de vulgarisation (telles que des expositions ou des rencontres avec un public jeune) peu manifestes, l'IHD dispose d'un lien structurel fort avec les Archives nationales et abrite treize bases de données, ainsi qu'une bibliothèque numérique de référence qui renforcent sa visibilité.

Plusieurs contraintes cependant pèsent déjà sur son fonctionnement et pourraient à l'avenir constituer des menaces. D'abord, si elle a su augmenter sur la période le nombre de ses membres appartenant au CNRS et bénéficier corrélativement d'une certaine réévaluation de sa dotation, l'absence de recrutement d'historiens du droit au concours de la section 36 depuis plusieurs années compromet à terme la possibilité pour l'unité de faire évoluer ou même de maintenir ses forces, en particulier pour certains domaines d'expertise spécifique. Ensuite, la diminution considérable du nombre des personnels d'appui à la recherche, divisé par deux (de six à trois sur la période) à la suite de départs à la retraite, menace à court terme le maintien d'un fonctionnement normal de l'unité, tant pour la gestion courante que pour l'entretien des bases de données et des fonds documentaires, mais aussi sa capacité à monter et plus encore à gérer de gros projets collectifs et les financements afférents, s'ils étaient obtenus. Le changement de logiciel de la part du CNRS pour la gestion de la base de données DRANT (droits antiques) a entraîné son blocage et la rend actuellement inopérante, au risque d'entraîner la dévalorisation progressive d'un ensemble sans équivalent.

Les ressources financières de l'unité, au regard de sa taille, paraissent faibles, au point qu'on s'étonne qu'elle parvienne à avoir une activité collective aussi soutenue avec peu de crédits. La nécessité de trouver des financements contractuels n'en est que plus impérieuse.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

La précédente évaluation avait souligné le faible effectif des personnels CNRS (chercheurs et personnels d'appui à la recherche) dont la conséquence était une réduction de la dotation CNRS. Elle proposait trois recommandations pour renforcer l'attractivité du centre et attirer plus de chercheurs CNRS : obtenir plus de contrats de recherche ; renforcer l'attractivité à travers des productions collectives ; accroître la visibilité dans des revues internationales.

L'effectif de l'unité a sensiblement augmenté depuis la précédente évaluation (mutation vers l'IHD d'une chargée de recherche en 2019 et d'un directeur de recherche en 2021). L'unité compte désormais une chargée de recherche et deux directeurs de recherche (contre deux chargés de recherche lors de la précédente évaluation), et au total six personnels CNRS avec les trois personnels d'appui à la recherche affectés à l'équipe. Parallèlement l'unité s'est efforcée d'attirer des chercheurs étrangers (un postdoc japonais, un chercheur suisse, un professeur de droit romain italien). Par ailleurs, dans un contexte où aucun historien du droit n'a été recruté comme chargé de recherche par le CNRS depuis longtemps, la direction de l'unité a rédigé neuf lettres d'accueil pour des candidats.

Concernant la première recommandation relative aux contrats de recherche, l'unité n'a pas été lauréate de contrats de grande envergure (ANR, ERC, Twinning, etc.). En revanche, elle a obtenu, au cours de la période de référence, trois financements spécifiques relatifs à des projets de recherche internationaux : 1/ Un projet trilatéral franco-germano-italien financé par la FMSH, la DFG et la fondation Villa Vigoni Centro Italo-Tedesco per l'eccellenza Europea, ce qui a permis la tenue de trois ateliers entre 2016 et 2018 sur le thème de la cause dans les contrats de droit romain au droit européen actuel. 2/ Le projet Phedra (Pour une histoire européenne du droit des affaires), qui implique une autre équipe française et neuf équipes étrangères, a reçu le label IRN (International Research Network) et un financement consacré. Ce label a suscité la demande de rattachement dans l'unité d'un chercheur étranger (Suisse) pour une durée de deux ans (2022-2024) dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds national suisse (FNS). 3/ Le projet DFG/MEAE/Procope pour l'organisation du colloque franco-allemand « Les empereurs et le droit. Unité et diversité de la science juridique européenne », tenu à Bonn en 2022.

Par ailleurs, l'IHD a répondu à d'autres appels à projets qui n'ont pas été retenus (deux appels à projets européens Twinning en 2017 et 2019 sur le thème : « Gouverner la complexité, l'expérience constitutionnelle de la Rome antique » ; un appel à projets CollEx Persée 2021 : projet TAP Volterra international : réseau de sociabilités par le biais d'un fonds de tirés à part). Parallèlement, l'IHD est membre du consortium du projet ANR DispRel avec le LIR 3 S UMR 7366 (université de Bourgogne), l'IRHT et l'École française de Rome sur la comparaison des pratiques de dispense dans la pratique chrétienne avec les droits hébraïque et musulman. Cette demande n'a pas abouti, mais sera présentée à nouveau.

Concernant la deuxième recommandation, relative au renforcement de l'attractivité à travers des productions collectives, divers projets collectifs ont été lancés avec l'organisation de deux séminaires annuels (« Parlement(s) et cours souverains » ; « Humanisme juridique »). Ils ont donné lieu à la publication d'ouvrages collectifs et à l'organisation du colloque « Cinq cents ans d'enseignement du droit. Cinquième centenaire de la naissance de Cujas » (novembre 2022) auquel cinq membres de l'unité ont contribué, ou à la publication de l'ouvrage collectif « La chair. Perspectives croisées » (2018).

Pour ce qui est de la troisième recommandation, visant à accroître la visibilité dans des revues internationales, celle-ci est réelle pour les travaux portant sur les droits antiques, le droit médiéval et aussi l'humanisme juridique de l'Époque moderne, étant donné que ces recherches s'inscrivent par nature dans une communauté scientifique internationale ; c'est moins le cas pour les travaux portant sur l'histoire du droit français (institutions du droit public en particulier). Au total, sur 131 articles publiés dans les revues par les membres de l'unité, moins de la moitié (60) ont été publiés dans des revues françaises, 39 dans la *Revue historique de droit français* dont le lectorat est en partie étranger. 21 articles ont été écrits dans une langue étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol). De plus, la saisie sur HAL de toute la production scientifique apportera une meilleure visibilité aux travaux de l'unité à l'international.

En matière d'attractivité et d'intégration, l'unité a mis en place l'assemblée générale régulière, réunie environ trois fois par an, que lui recommandait le précédent comité d'évaluation, particulièrement en vue d'associer les doctorants — par le biais de leurs représentants — à ses travaux.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'IHD conduit une politique scientifique claire et de qualité, structurée en quatre axes qui se veulent transversaux, encourageant la recherche collective tout en laissant place aux spécificités de chacun. La création du quatrième axe a permis à l'unité de s'ouvrir davantage aux questions d'éthique, de déontologie et de laisser une place importante à l'interdisciplinarité. L'ensemble des éléments présentés démontre le souci de l'IHD d'inscrire sa recherche au cœur des questions sociétales et dans un environnement scientifique diversifié.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'IHD dispose des ressources matérielles et financières lui permettant de mener sa politique scientifique. L'unité a tiré les conclusions de la précédente évaluation et a obtenu des appels à projets qui lui ont permis d'apporter un complément de budget représentant presque la moitié de ses ressources récurrentes. Des efforts importants ont été réalisés par le personnel d'appui : malgré la perte de la moitié des effectifs (trois départs non remplacés), l'équipe est parvenue à assurer la continuité de l'activité. Cette situation ne pourra sans doute pas perdurer dans le temps, sauf à peser sur les conditions de travail. On note toutefois une augmentation sensible des effectifs des chercheurs CNRS par mutation, depuis la précédente évaluation. La volonté et la politique proactive de la direction de l'IHD, qui appuie de nombreuses candidatures de qualité, n'ont cependant pas pu permettre pour l'instant de recrutement supplémentaire.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'IHD accorde de l'importance aux conditions de travail. Outre une attention portée au développement durable, chaque site comporte un personnel chargé de vérifier les conditions de sécurité tant du site que du personnel. Ce point est d'autant plus essentiel que la charge de travail de six personnes repose aujourd'hui sur trois personnes et que l'activité scientifique de l'unité est très importante. Les travaux et les projets de l'unité font l'objet d'une discussion collective à l'occasion des trois ou quatre Assemblées générales annuelles où sont présents l'ensemble des membres de l'unité : enseignants-chercheurs, chercheurs, représentants des doctorants, personnels d'appui à la recherche mis à disposition par le CNRS (2 IE et 1 AI) et personnels IATOS mis à la disposition par l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les directeurs et les responsables d'axes sont bien identifiés et leur rôle respectif a été explicité.

1 / L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Fort du haut potentiel de ses membres dans l'ensemble des branches de l'Histoire juridique sur une période allant de l'Antiquité à l'époque contemporaine, l'IHD se consacre logiquement et en priorité à la recherche fondamentale en Histoire du droit et à la formation des doctorants de l'Université Paris-Panthéon-Assas, qui constitue un vivier important pour la discipline. Sa thématique scientifique générale, qui s'articule autour du droit romain et de la diffusion de la romanité, est pertinente et se nourrit des nombreux réseaux internationaux anciens, mais également renouvelés dans le cadre du précédent contrat. Elle conduit naturellement l'IHD à s'ouvrir autant aux autres disciplines juridiques, dont elle éclaire le passé, qu'aux autres sciences humaines et sociales qui viennent conforter une approche interdisciplinaire.

L'IHD conduit une recherche structurée en quatre axes (exploitation et valorisation des sources ; commerce juridique et règlement des conflits ; Normativité et gouvernance ; histoire juridique des sciences). Ce développement a permis d'accroître la recherche collective (« Humanisme juridique » par exemple).

L'usage de l'interdisciplinarité est indispensable pour répondre aux objectifs que l'IHD s'est fixés : pouvoir répondre aux questions posées tant par l'actualité juridique que par des spécialistes tout en apportant un éclairage historique sur la construction du droit européen. À cette fin, l'unité a su tisser des liens à l'échelle internationale (École française de Rome, projet Phedra notamment) et ouvrir sa recherche au monde judiciaire (Cour de Cassation, notariat), administratif (Archives nationales) ou socio-économique (édition).

L'IHD s'est saisi des questions de science ouverte, au travers du recensement des publications de ses chercheurs sur HAL, mais également par la création de l'axe 4 en 2019. Cet axe permet à l'unité d'adapter ses perspectives de recherche aux questions d'éthique, de déontologie et de développement durable. La montée en puissance de cet axe ainsi que le projet de séminaire sur « l'histoire juridique des sciences » devraient renforcer l'interdisciplinarité, d'autant qu'une réflexion sur cette dernière a déjà été engagée dans ce cadre.

Points faibles et risques liés au contexte

L'axe 4, de création récente (2019) a rencontré des difficultés à se développer, notamment en raison de la crise sanitaire. Son périmètre scientifique (éthique, déontologie et développement durable) est plus étroit que ce qu'annonce son titre (histoire juridique des sciences) et mériterait d'être élargi. Les collaborations avec d'autres disciplines et les spécialistes de leur étude (épistémologie, histoire, philosophie) pourraient être développées ou formalisées.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IHD fonctionne avec trois types de ressources financières : les dotations récurrentes, allouées par les tutelles (Université Paris Panthéon-Assas et CNRS) : 98 700 € en 2022 ; les dotations extraordinaires : 3 K€ par an de 2018 à 2021 ; les financements extérieurs : 85 500 € (pour l'ensemble de la période).

Pour ce qui est des dotations récurrentes, le budget de l'IHD a légèrement augmenté depuis 2017, passant de 94 400 € à 98 700 € en 2022. Sur ce total, l'Université Paris-Panthéon-Assas a alloué 34 K€ pour la recherche, le reste étant consacré aux fonds documentaires. L'Université Paris-Panthéon-Assas, dans le cadre de sa politique de soutien aux UMR, envisage également d'attribuer à l'IHD un bonus permettant d'accroître sa dotation.

La dotation du CNRS a varié, passant de 10 K€ en 2017 à 8500 € en 2020, pour atteindre 11 K€ en 2022. Cette augmentation doit inciter l'IHD à renforcer son personnel CNRS pour mieux répondre encore à des projets de recherche ambitieux de type GIP, ANR ou ERC.

Les dotations extraordinaires sont des sommes allouées dans le cadre des manifestations scientifiques de l'unité (Bonus-Qualité-Recherche).

Pour ce qui est des financements extérieurs, ils représentent sur la période 85 500 € (deux projets Fondation Villa Vigoni, projet Phedra, projet Procopé). Cela montre un grand dynamisme de l'unité et de ses chercheurs.

Quant aux moyens humains, l'Université Paris-Panthéon-Assas affecte quatre personnels ETP à la gestion des bibliothèques, au secrétariat et à la gestion des colloques. Le CNRS abonde avec deux ETP pour l'alimentation et l'actualisation des bases de données (ingénieurs d'étude) et un ETP pour l'administration de l'unité.

En matière de locaux, l'IHD dispose de salles de travail, de bureaux et de magasins pour les fonds documentaires sur une surface de 865 m². Cela paraît suffisant au regard des effectifs de l'unité, même si les chercheurs doivent se partager des bureaux collectifs. Les chercheurs bénéficient également de cinq bibliothèques mises à disposition par le Département de droit romain et d'histoire du droit de l'Université Paris-Panthéon Assas et disposaient de locaux aux Archives nationales (112 m²) dont le volume a été réduit pour se limiter désormais à un bureau.

Points faibles et risques liés au contexte

L'IHD a souligné, dans son autoévaluation, les risques inhérents à la diminution importante de ses effectifs d'appui à la recherche. En effet, trois départs à la retraite de personnels CNRS dont les fonctions consistaient à gérer les bases de données, assurer le secrétariat de la *Revue historique de droit français et étranger* et administrer l'unité n'ont pas été remplacés. La charge de travail de six personnes repose donc sur trois ETP, ce qui paraît difficilement tenable compte tenu de l'accroissement de l'activité de l'unité, liée à ses projets de recherche. Le manque de bureaux peut rendre le travail d'équipe plus complexe. L'IHD a demandé des espaces supplémentaires, mais sans résultats pour le moment.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sur chacun des sites, l'IHD dispose d'un personnel assurant les fonctions d'assistant de prévention chargé de s'assurer de la sécurité sur le site d'affection et d'orienter, le cas échéant, les personnels vers le service de santé de l'université.

L'IHD a su maintenir une activité durant la pandémie, en fixant des jauges et des horaires adaptés pour permettre la continuité de l'activité de recherche et l'accès aux ressources documentaires.

L'IHD est également engagé dans une démarche de développement durable, consistant à privilégier la dématérialisation des documents et l'usage de vaisselle réutilisable ou de fontaine à eau.

L'unité bénéficie d'un chargé de sécurité des systèmes d'information, nommé par le CNRS.

Une politique de communication sur la prévention du harcèlement, de la discrimination, des agissements sexistes existe à l'échelle de l'établissement.

Points faibles et risques liés au contexte

L'IHD souligne ne pas avoir de maîtrise totale sur les enjeux de parité au sein de l'unité. Les recrutements des enseignants-chercheurs sont réalisés par des COS ou par le concours d'agrégation et il paraît difficilement envisageable de recruter les doctorants en respectant un strict principe de parité. Il faut cependant souligner que sur 21 membres, si l'on ne compte qu'un tiers de femmes, deux y occupent une place importante, l'IHD étant dirigé par une femme et l'un de ses départements de recherche (CEHJ) a une chercheuse CNRS pour directrice adjointe. Enfin, dans au moins l'un des séminaires de l'IHD, un effort particulier est réalisé pour encourager les jeunes chercheuses à intervenir.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Disposant d'expertises uniques, ou exceptionnelles par leur concentration, l'unité est extrêmement attractive aux niveaux national et international, en raison de son rayonnement scientifique, de la qualité de ses collaborations avec des partenaires de premier rang et de sa formation. Elle a su attirer de nouveaux chercheurs et possède un vivier de doctorants important. L'IHD est encouragé à poursuivre dans les prochaines cinq années sa politique de recrutement vers le CNRS, mais également de dépôts d'appel à projets d'ampleur nationale ou européenne, ce qui permettrait, notamment, le financement de postdoctorants.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique de l'unité aux niveaux national et européen fait partie de ses points forts. L'unité possède des compétences sur des sujets multiples en histoire du droit. Elle jouit d'un réseau international ancien

toujours très dynamique, en particulier sur la romanistique, tant au niveau européen qu'international. L'IHD est ainsi impliqué dans l'organisation de colloques internationaux avec ses partenaires et dans la réalisation d'ouvrages collectifs (par exemple, *Causa contractus*, livre issu de l'atelier trilatéral franco-germano-italien Villa Vignoni). L'unité fait partie de l'ERC *Scriptores Iuris Romani* porté par l'université de Rome La Sapienza.

L'attractivité de l'unité se matérialise dans la richesse de ses collaborations qui constituent l'un des faits marquants et l'une des principales caractéristiques de l'IHD. Ces collaborations sont d'abord nationales : Archives nationales, mais aussi Cour de cassation et Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (Paris 1-CNRS) pour les archives du Parlement de Paris, École Pratique des Hautes Études pour l'Orient ancien, l'Institut de Recherche Montesquieu de l'université de Bordeaux, le Collège de France et l'Académie des sciences morales et politiques pour l'humanisme juridique, l'Académie des inscriptions et belles lettres pour la romanité juridique. L'élargissement des perspectives savantes apporté par la création d'un axe consacré à l'histoire juridique des sciences a permis également de nouer des contacts avec l'Inserm, l'Académie de médecine, l'INRA ou la fondation EDF, à quoi il faut ajouter l'intégration de membres de l'unité à des comités de déontologie et d'intégrité scientifique (pour Paris-Cité et le Hcéres).

Au plan international l'Institut de droit romain, outre ses invitations, collabore étroitement, par son objet même et par l'implication de certains de ses membres, avec la Société Internationale Fernand de Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité, mais aussi avec l'université de Palerme et l'École française de Rome. Le droit canonique amène l'unité à entretenir, au travers de ses spécialistes, des liens avec le Stephan-Kuttner-Institute of Medieval Canon Law (universités de Munich et de Yale), la *Iuris Canonici Medii Aevi Consociatio*, mais aussi l'Institut für Deutsche und Rheinische Rechtsgeschichte de l'Université Friedrich-Wilhelm de Bonn, le Leopold-Wenger-Institut für Rechtsgeschichte de l'Université Ludwig-Maximilian de Munich, l'Institut für Römisches Recht und Antike Rechtsgeschichte de l'université de Vienne, le Dipartimento di Storia del diritto de l'université de Palerme et le Dipartimento di Giurisprudenza de l'université de Catane. Les collaborations relatives au droit des affaires, outre les participants au réseau Phédra, ont permis des associations avec l'université de Lille, celle de Venise ou le Fonds national suisse.

La vigueur de ce réseau s'est concrétisée structurellement avec, par exemple, la création d'un « double doctorat *Pluralismi giuridici* » entre les Universités Paris-Panthéon-Assas et de Palerme (il permet à des doctorants venant de l'université Paris-Panthéon-Assas d'obtenir leur doctorat à Palerme, pour lesquels trois contrats doctoraux ont déjà été attribués) ; par la participation à la fondation du réseau Phédra avec neuf autres universités qui a reçu le label *International Research Network* ; par l'organisation de colloques (24 dont 12 internationaux). Il faut y ajouter les nombreux financements dont ont bénéficié des doctorants pour participer à des séjours à l'étranger. Au total, leurs thèses ont obtenu une trentaine de prix.

Le rayonnement scientifique de l'IHD se traduit également par l'implication de ses membres dans les différentes instances scientifiques nationales ou sociétés savantes (CNU, Hcéres, ANR, ERC, IUF, SHD, SHFD, Académie des sciences et belles-lettres d'Auvergne, *Associazione Internazionale per la Ricerca Storico-Giuridica e Comparatistica*, bibliothèque Volterra de l'École française de Rome, Centre for Privacy Studies de la faculté de théologie de l'université de Copenhague, Fondation Nationale Chinoise des Sciences Sociales, Société de législation comparée, Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, etc.) et les responsabilités éditoriales qu'exercent ses membres en France et à l'étranger : Éditions Panthéon-Assas, *La légitimité. Revue universitaire d'histoire et d'idées politique*, collection « Les sens du droit » chez Dalloz, chronique trimestrielle d'histoire du droit des contrats à la *Revue des Contrats*, *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, *Studia et Documenta Historiae Iuris*, *Bolletino dell'Istituto di diritto romano*, *Codex. Giornale romanistico di studi giuridici, politici e sociali*, *Specula Iuris. An International Journal on Ancient Laws and Western Legal Tradition*, *Roma e America*, *Fundamina. A Journal of Legal History (Journal of the Southern African Society of Legal Historians)*, *Ius Romanum*, *Tribonien. Revue critique de législation et de jurisprudence*, Éditions de la Société de Législation Comparée et collection *Sensus Iuris*, *Legal Documents in Ancient Societies*, *Revue historique de droit français et étranger*, projet de numérisation piloté par la BNF, *Mémoires de la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, *Revue Méditerranées*, *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique*, *Bulletin of Medieval Canon Law*, *Forum Historiae Iuris*, *Zeitschrift des Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, *Kanonistische Abteilung*, *Annali del Seminario Giuridico dell'Università di Palermo*, *Iuris Antiqui Historia. An International Journal on Ancient Law*, *Iura. Rivista Internazionale di diritto romano e antico*.

Les membres de l'unité sont également sollicités pour leur expertise au plan international (en siégeant en particulier dans le jury du *Premio romanistico internazionale Gérard Boulvert* ou dans les collèges doctoraux des universités de Palerme, Florence et de Calabre). Plusieurs d'entre eux ont obtenu des marques de reconnaissance individuelle de première importance (deux doctorats honoris causa, un IUF, une médaille d'or de l'université Napoli Federico II). Il faut y ajouter une vingtaine d'invitations et de séjours dans des universités et des centres de recherche à l'étranger.

Dans cette logique de rayonnement, l'IHD a su attirer trois nouvelles personnes : un professeur de droit de l'université de Palerme, une maîtresse de conférences de l'université de Toulon (pour laquelle un contrat d'association est en cours de finalisation) et un chercheur postdoctoral de l'université de Tokyo. L'unité a, de

surcroît, enrayé partiellement la baisse des effectifs CNRS — effectifs divisés par deux entre 2013 et 2016 (départs à la retraite non remplacés) grâce à l'arrivée d'une chargée de recherche en 2019 et d'un directeur de recherche en 2021. Il faut y ajouter l'accueil de chercheurs étrangers, pour des longs séjours (deux sur la période) ou des périodes de trois mois, outre ceux qui viennent dans le cadre des programmes de recherche ou des doctorants.

L'unité réussit également à attirer des doctorants (92 au total pour la période de référence et 74 actuellement) grâce à l'hébergement de deux Masters d'histoire du droit et de droit du patrimoine artistique (l'un orienté recherche, l'autre professionnel) avec des effectifs respectifs de 35 et vingt étudiants en moyenne. S'y ajoutent deux diplômes d'université. Ces diplômes constituent donc un réservoir d'étudiants potentiels important. Les perspectives d'obtenir un contrat doctoral sont très importantes pour les étudiants par comparaison avec la plupart des autres universités ayant des parcours d'histoire du droit, cinq à six contrats doctoraux étant prévus par an (plus ceux du « double doctorat » avec Palerme). Une fois en doctorat, un encadrement de très grande qualité est assuré par des formations *ad hoc* (paléographie, langues anciennes, langues étrangères, accès aux bases de données...), l'intégration à des séminaires, ou par des participations au *Privatissimum*, séminaire de recherche commun avec les universités de Fribourg (Suisse) et Liège. Les jeunes chercheurs sont encouragés à effectuer des séjours à l'étranger et à organiser des manifestations. Ils bénéficient depuis 2013 de la dynamique de l'Association française des jeunes historiens du droit. Leur participation (par l'intermédiaire de leurs deux élus) à l'assemblée générale de l'unité est un gage de leur intégration à son activité. Ils sont également préparés au dépôt de leur candidature devant le CNU. Par ailleurs, ils ont une bonne maîtrise des dispositifs de lutte contre le harcèlement et de ceux de prévention du plagiat.

Un exemple significatif permet de réaliser que l'association de tous les membres aux orientations collectives est effective : il s'agit de la méthode suivie pour redéfinir les axes en 2016-2017, commençant par un questionnaire adressé à tous les membres (associés compris) et finissant par des décisions actées en assemblée générale. La répartition des fonds en fonction des demandes scientifiques est également très collégiale et donne satisfaction à tous les membres, y compris pour les doctorants.

Enfin, pour ce qui est de l'intégration professionnelle des docteurs, elle s'avère satisfaisante : 26 thèses ont été soutenues au cours de la période d'évaluation, et concernant les 21 docteurs pour lesquels l'unité dispose d'informations, le taux d'insertion professionnelle est de 73 %.

Pour ce qui est de l'attractivité relative à l'obtention d'appels à projets compétitifs, l'IHD a obtenu quatre financements : Deutsche Forschungsgemeinschaft — Fondazione Villa Vigoni Centro Italo-Tedesco per l'eccellenza Europea Maison des sciences de l'Homme (33 K€), l'IRN Phedra (10 K€), Procope Deutsche Forschungsgemeinschaft-ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (8500 €), IUF (24 K€). Ces financements sont donc en lien avec des institutions européennes. L'unité est également membre du consortium du projet ANR DispRel avec le LIR 3 S UMR 7366 (université de Bourgogne), l'IRHT et l'École française de Rome. Pour ses dernières initiatives, l'unité a su tirer profit des services mis en place par l'Université Paris-Panthéon-Assas (direction « projets prospectives » comprenant notamment un ingénieur de recherche spécialisé dans les projets européens) pour l'aide au montage et au portage de projets d'envergure.

En matière d'équipements, l'IHD alimente actuellement treize bases de données : DRANT (Droits Antiques) et plusieurs bases « Parlement civil » qui comportent des indexations. L'objectif de rendre la base DRANT participative permettra de diversifier le travail de collecte.

L'unité parvient à assurer un poste de travail à l'ensemble de ses membres, même si c'est dans des bureaux partagés. Il faut signaler également l'existence de dispositifs spécifiques pour l'accueil des nouveaux membres affectés dans l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Sur toute la période 2017-2022, le nombre de participations de doctorants à des colloques nationaux et internationaux des 92 doctorant(e)s est de 60 (27 + 33), ce qui semble assez faible (en moyenne les 2/3 des doctorant(e)s sont intervenus à un colloque et 1/3 à aucun colloque).

Les responsabilités exercées par les membres de l'unité sont inégalement réparties. Les maîtres de conférences en particulier paraissent peu investis dans le fonctionnement collectif. La réalisation d'un volume collectif qui leur a été confiée, sur le thème de la chair, apparaît ainsi ambivalente : elle traduit sans doute une volonté de les associer, mais aboutit aussi à les cantonner entre eux.

Beaucoup de soutenances ont eu lieu pendant la période d'évaluation, parfois de thèses anciennes. Mais certaines, inscrites depuis dix ans ou plus, ne sont toujours pas achevées.

La migration de la base DRANT vers un nouveau logiciel CNRS ne s'est pas correctement passée et l'accès à cette très importante base de données est aujourd'hui bloqué, sans compter la lassitude du personnel chargé

de sa gestion, qui en est à se former à la programmation et doit assurer des vidéoconférences nocturnes avec un soutien technique situé en Australie.

Le personnel d'appui ressortissant du CNRS exprime son désarroi en ce qui concerne les gestions des carrières, faute d'explications quand les demandes ne reçoivent pas de suite favorable.

L'unité arrive au bout de ses ressources en surfaces pour le stockage d'ouvrages, alors que ses bibliothèques sont un de ses atouts.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'IHD est régulière, abondante, de dimension internationale, variée dans ses supports et de très haute qualité. Elle est assez bien répartie entre les axes de recherches avec une certaine prédominance des deux premiers liée à ses thématiques originelles autour de la romanité et de sa transmission. Ouverte à l'interdisciplinarité, elle est en grande partie en langue française, mais laisse également la place à des publications en anglais et dans d'autres langues de l'Union européenne. Elle peut s'appuyer sur la vaste expertise des membres de l'unité dans l'ensemble des branches de l'histoire du droit, sur des effectifs CNRS en voie de renforcement et se nourrit également des travaux impulsés par les doctorants et la jeune recherche.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

1) La production scientifique de l'unité reste globalement de haute qualité et c'est là un autre fait marquant qui mérite d'être souligné. Elle est conforme aux axes de recherches que l'unité s'est donnés autour d'une thématique générale clairement définie : « droit romain et transmission de la romanité ». L'IHD peut s'appuyer aussi en tant qu'UMR sur l'expertise et les pratiques du CNRS. La production scientifique illustre la place qu'occupe l'IHD au sein de la discipline et dans le paysage scientifique français et international.

Dans le cadre de l'axe 1 « valorisations des sources », l'IHD s'emploie activement à mettre à disposition de la communauté scientifique des éditions modernisées de textes rares qui constituent des éléments fondamentaux du patrimoine juridique européen. En témoigne la traduction des *Institutes* de Justinien, par deux membres de l'unité aux éditions Dalloz en 2021, ou la publication d'une *Anthologie des Lettres grecques* coordonnée par un directeur de recherche CNRS de l'unité, ouvrage qui s'inscrit dans un partenariat avec l'Association Antiquités Avenir et l'École Normale supérieure, et qui illustre la volonté de s'ouvrir à l'interdisciplinarité. Ces deux publications sont à inscrire parmi les faits marquants de l'unité au regard de sa production scientifique au cours de la période objet de l'évaluation. Dans cette optique, on peut également porter au crédit de l'unité un ouvrage sur une thématique novatrice et qui rencontre un profond écho dans l'actualité — la mobilité et les migrations —, co-dirigé par un enseignant-chercheur de l'unité. Il réunit les contributions en langue française et anglaise d'éminents spécialistes du thème dans une démarche résolument interdisciplinaire. L'interdisciplinarité se décline également dans l'axe 2 « commerce juridique et règlement des conflits » où la production scientifique s'appuie sur la mise en place d'importants partenariats dans le cadre de réseaux internationaux (Projet trilatéral Villa Vigoni, projet Phédra) et l'organisation d'importants colloques notamment le XV^e Congrès de droit canonique médiéval coordonné par un enseignant-chercheur de l'unité. Cette manifestation a réuni 235 participants de 22 nationalités différentes, dont 167 communicants. Toutes les branches du droit, tant public que privé, y sont abordées, une large place étant faite à l'histoire des sources et au développement du droit canonique dans son contexte intellectuel et matériel, et à la philologie juridique.

La production scientifique dans l'axe 3, moins fournie, mais de haut niveau au cours la période évaluée, est illustrée par deux ouvrages qui témoignent de la collaboration de l'IHD avec la Cour de cassation (notamment

sur *Le statut des magistrats*) et par la tenue du séminaire international annuel «*Parlement(s) et Cours souveraines*» animé par une chercheuse CNRS de l'unité dont les travaux ont fait l'objet d'une publication récente (*Au cœur de l'État. Parlement(s) et cours souveraines sous l'Ancien Régime* aux Classiques Garnier).

La production scientifique de l'axe 4 «histoire juridique des sciences» est prometteuse, mais elle n'en est encore qu'à ses balbutiements avec un ouvrage publié et quelques articles.

2) La production scientifique de l'IHD apparaît globalement proportionnée à son potentiel de recherche et assez bien répartie quantitativement entre les trois premiers axes. Elle associe les différents personnels de l'unité (enseignants chercheurs, personnels CNRS, doctorants et postdoctorants) et témoigne de la dynamique de recherche impulsée par la gouvernance de l'unité durant la période de référence. D'un point de vue quantitatif, l'IHD présente un taux de production conforme à son potentiel de recherche : 35 ouvrages ; 123 articles sont annoncés dans les tableaux dans lesquels il aurait fallu mieux les distinguer des comptes-rendus d'ouvrages publiés pour la plupart à la *Revue historique de droit français et étranger* ; 152 chapitres d'ouvrage ; trois numéros spéciaux de revue ; neuf notices encyclopédiques ; huit articles de blog et dix-huit autres publications. Les doctorants de l'IHD sont associés dans la mesure du possible à diverses publications et sont parfois amenés à codiriger des publications collectives.

3) Les chercheurs de l'unité sont sensibles aux problématiques de l'intégrité scientifique et soucieux de la recherche de bonnes pratiques en la matière. En témoigne notamment la co-organisation par un enseignant-chercheur et un doctorant de l'unité d'un colloque sur le thème de l'intégrité scientifique à l'aune du droit, qui a donné lieu à une publication en 2021.

De même, la gouvernance de l'unité, à travers sa directrice et l'un de ses directeurs adjoints, participe notamment au Cedis (comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique de l'Université Paris Cité) et à travers l'un des enseignants-chercheurs au Conseil d'orientation de l'OFIS auprès du Hcéres.

L'unité participe aussi au développement de la science ouverte par la mise en ligne sur le portail HAL des travaux de tous ses membres permanents, associés et de ses doctorants. Enfin les treize bases de données qu'elle a élaborées et continue à enrichir sont librement accessibles à la communauté des chercheurs sur le site internet de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

À travers les nouveaux axes adoptés par l'unité en 2017, la direction de l'IHD souhaitait stimuler davantage les recherches collectives et développer l'interdisciplinarité. Si le pari a été largement réussi au niveau de la production scientifique, notamment concernant l'interdisciplinarité, on peut cependant souligner que les recherches collectives conduites par l'unité, si elles associent bien souvent les meilleures spécialistes extérieurs et internationaux du thème sous la direction d'un membre permanent de l'IHD, ne font pas toujours appel en nombre significatif aux autres personnels propres de l'unité.

La même tendance de fond se dégage également du fait que les nombreux doctorants de l'unité ne contribuent que partiellement aux ouvrages dirigés par ses membres permanents. À l'exception notable du XV^e Congrès de droit canonique, auquel ont contribué cinq doctorants, la participation des doctorants aux autres ouvrages collectifs signalés soit dans le Portfolio, soit dans le document d'auto-évaluation, semble plus sporadique : trois doctorants dans la recherche collective menée en 2018, les maîtres de conférences de l'équipe, deux doctorants (dont l'un d'ailleurs assumant une fonction de direction) dans l'ouvrage collectif publié en 2022 sur le Travail et la famille en Europe, un doctorant dans l'ouvrage collectif publié en 2021 relatif à l'axe 4.

La transversalité entre les axes n'apparaît pas toujours clairement. L'important potentiel de recherche de l'IHD dans toutes les branches de l'Histoire du droit privé et public pourrait sans doute le permettre davantage, d'autant que l'unité a montré sa capacité à y parvenir, comme en témoignent les actes du XV^e Congrès de droit canonique ou ceux du colloque sur Jacques Cujas ou bien encore l'ouvrage collectif *La chair. Perspectives croisées*, 2018.

Il convient également de noter que l'accent mis sur la recherche collective et interdisciplinaire semble avoir quelque peu miné la capacité de l'unité à s'engager dans la recherche monographique. Au cours de la période considérée, seules deux thèses de doctorat ont été publiées, même si on peut comprendre qu'un docteur de l'IHD publie sa thèse alors que généralement il a déjà été affecté ailleurs, et que la publication n'est donc pas comptabilisée dans la production de son unité d'origine. De même, on ne compte que trois monographies, certes très importantes, sur le droit romain, mais rédigées par un membre émérite et un chercheur italien qui n'était pas encore rattaché à l'unité à l'époque. S'il se prolonge dans le temps, le manque d'études monographiques de poids peut affecter la capacité de l'unité à se positionner comme un point de référence international sur des questions importantes.

De même, pour le premier axe de recherche (Exploitation et valorisation des sources), malgré la valeur des deux ouvrages signalés comme les plus représentatifs de l'activité de l'unité (la traduction des *Institutes* de Justinien, ou l'*Anthologie des Lettres grecques*), on constate l'absence de véritables travaux d'édition critique des sources, travaux dont dépend la possibilité d'un renouvellement des études antiques. Par ailleurs, le second ouvrage, qui consiste en une anthologie de textes littéraires, ne contribue aux études juridiques qu'indirectement et pour un nombre limité de textes rassemblés (principalement les *excerpta* rhétoriques et une

loi de Justinien). Bien qu'un nombre considérable de collaborateurs y aient travaillé (environ 70), il n'est pas étonnant que la présence de l'unité se limite au directeur de l'ouvrage.

Relativement à la production quantitative de l'unité, elle repose sur le dynamisme incontestable des chercheurs et enseignants-chercheurs, mais laisse néanmoins apparaître un déséquilibre notable entre certains qui ont produit au cours de la période de référence. L'investissement notamment de nouveaux thèmes comme l'histoire des courants intellectuels et notamment de la physiocratie dans l'axe 3 et l'axe 4 sur l'histoire juridique des sciences pourrait être l'occasion d'associer ponctuellement un plus grand nombre de chercheurs de l'unité dans des publications collectives.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'IHD possède des points forts indéniables en direction du monde culturel (lien structurel avec les Archives nationales), par certaines collaborations avec les professionnels du droit et de la justice, et par ses outils numériques (13 bases de données et bibliothèque numériques). Toutefois, les initiatives envers un public plus large, par l'intermédiaire d'activités de vulgarisation, d'expositions, de rencontres avec les jeunes publics, devenues courantes dans le milieu universitaire et de la recherche, sont absentes et sont à encourager, car elles donneraient une nouvelle dimension aux travaux des chercheurs de l'IHD.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les points forts de l'unité quant à l'inscription de ses activités de recherche dans la société passent prioritairement par le lien singulier et structurant avec les Archives nationales.

En matière d'interactions non académiques, l'IHD a mis en place un partenariat privilégié et fructueux avec les Archives nationales depuis les années 1960-70 et renouvelé en 1997. Les deux institutions collaborent directement à l'établissement d'états des fonds et organisent ensemble des manifestations scientifiques (expositions, colloques, journées du patrimoine). L'étroitesse du lien entre l'IHD et les Archives nationales est un fait marquant qui mérite d'être souligné. Divers produits à destination du monde culturel, économique et social sont étroitement liés aux Archives nationales et à l'exploitation des fonds.

De façon moins structurelle, des membres de l'IHD interagissent avec divers professionnels du droit et de la justice comme les magistrates et magistrats (organisation de colloques avec la Cour de cassation, convention avec la bibliothèque de la Cour, participation au Conseil national du droit), le notariat, ainsi qu'avec des experts et commissaires-priseurs par l'intermédiaire du master droit et patrimoine.

De manière ponctuelle, divers membres de l'unité ont été sollicités pour participer à des projets en cours d'élaboration : participation à l'organisation par la Banque de France d'une exposition sur le faux et les faussaires, assortie de conférences ; participation à l'organisation au Louvre d'une exposition sur l'esclavage (prévue pour fin 2025) ; création d'un podcast d'histoire du droit en collaboration avec les Editions Lamy ; rédaction d'un manuel de droit destiné aux lycéens.

Un autre point fort de l'unité est constitué par les bases de données et bibliothèque numériques (13 au total). L'IHD a mené une politique proactive dans ce domaine. L'effort fourni de diffusion par le biais d'outils numériques et des réseaux sociaux est également à souligner : carnet de recherche hypothèses, réseaux sociaux, etc. C'est également par ces outils que la connaissance vers le grand public se diffuse : site (refondu) de l'IHD qui compte 150 à 200 consultations journalières et plus d'un millier pour le compte Facebook. Un membre de l'unité tient un carnet de recherche sur les parlements, porté par Hypothèses.org (CLEO). Ponctuellement, des membres de l'IHD participent à des manifestations pour des publics moins spécialisés sur

France culture (trois émissions), avec la co-animation d'une émission sur Amicus Radio, la participation aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois, ou par des publications dans des revues à destination du grand public (*L'Histoire...*).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les actions de valorisation et de vulgarisation scientifique orientées vers un large public demeurent limitées en rapport avec le potentiel de l'unité et son environnement, et celles avec les Archives semblent sous-exploitées. L'unité pourrait utiliser cette collaboration pour organiser des actions de valorisation conjointes : expositions — y compris virtuelles — telles que celles réalisées sur les juristes au front ou sur Jacques Cujas, l'organisation de pièces de théâtre, etc.

L'accueil de deux stagiaires est un signe prometteur vers un plus large et jeune public et pourrait prendre la forme, toujours en lien avec les archives, de visites et d'accueils commentés des fonds comme cela se fait également dans d'autres unités (publics allant du lycée au Master 2).

Les interactions avec les collectivités territoriales (Ville de Paris par exemple) et leurs services d'archives font également défaut.

La valorisation des bases de données afin d'en assurer la plus large diffusion possible est également une piste à explorer pour le futur.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'Institut d'histoire du droit naît en 2001, de la fusion de trois centres de recherche (dont deux constituaient avant ce regroupement deux équipes autonomes associées au CNRS). Lors de la fusion, l'Institut d'histoire du droit devient UMR et, en 2021, change de nom pour devenir « Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet ». L'IHD reste lié aux Archives nationales aux termes d'une convention et l'un de ses départements (le CEHJ) y est toujours hébergé.

Au moment de la fusion, les trois anciens centres (le Centre de documentation des droits antiques [CDDA], le Centre d'étude d'histoire juridique [CEHJ] et le Centre d'histoire du droit et des institutions [CHDI]) sont maintenus sous la forme de départements de recherche en raison de leur visibilité toujours importante et de la reconnaissance dont ils bénéficient de la part de la communauté scientifique, mais ils sont inscrits dans un fil conducteur, celui du « droit romain et de la transmission de la romanité en France et à l'étranger ».

En 2013, pour « rompre avec la logique d'équipes », l'unité commence à articuler sa recherche autour de trois axes (formes de gouvernement, nature du droit et droit commun, l'acte juridique, éditions critiques et histoire des sources). Ces trois axes ne parvenant pas à intégrer la production scientifique de l'unité dans toute sa diversité, au cours de l'année 2016, et à l'issue d'une concertation très ouverte, ils sont réorientés pour devenir en 2017 trois autres axes (exploration et valorisation des sources ; commerce juridique et règlements des conflits ; normativité et gouvernance) auxquels s'en ajoute un quatrième en 2019 sur « l'histoire juridique des sciences ». C'est dans ce contexte renouvelé que s'est construite la politique scientifique de l'unité permettant de favoriser la recherche collective et de cultiver la pluridisciplinarité. C'est dans ce même cadre qu'elle va se poursuivre dans les cinq ans à venir et divers projets sont déjà inscrits dans cette perspective.

L'unité a acquis au fil du temps une position internationale élevée, grâce à la qualité de ses membres permanents, et aux efforts déployés pour intensifier ses collaborations avec des centres de recherche étrangers et pour assurer la diffusion de ses publications. Dans le détail, il convient également de souligner ce qui suit.

– Des chercheurs chevronnés formés à l'étranger (Italie, Suisse, Japon) ont demandé à être rattachés à l'unité, ce qui est un signe très significatif de son attractivité.

– L'unité a accru le niveau international de sa production scientifique imprimée. Au cours des six dernières années, les articles publiés dans des revues étrangères ont atteint environ 20 % du total ; ceux rédigés en langues étrangères 16 %. Le nombre d'articles publiés dans des revues françaises, à commencer par la *Revue historique de droit français et étranger*, qui sont parmi les plus réputées au niveau international dans leur domaine, est également très élevé. En ce qui concerne les chapitres d'ouvrages, on retiendra le prestige des éditeurs (Cambridge et Oxford University Press) de certains ouvrages ; le pourcentage de publications chez des éditeurs étrangers (environ 23 %) et dans des langues autres que le français (environ 13 %) ; le choix de publier chez des éditeurs français des ouvrages rédigés en grande partie en anglais (par exemple *Debt in Ancient Mediterranean Societies*, Droz, 2019).

– L'unité a mis en place des collaborations et participé à d'importants projets de recherche financés par des appels d'offres concurrentiels étrangers (von Humboldt-Stiftung) ou européens (ERC). Toutefois, l'unité a rencontré certaines difficultés dans l'obtention de financements pour des projets de recherche importants.

Aussi, divers projets ont-ils été envisagés pour obtenir des financements supplémentaires : une ANR pour la création d'une plateforme numérique des droits de l'Antiquité (projet ADAJ-Actualité Digitale de l'Antiquité Juridique) impliquant le regroupement des principales bases de données de droits de l'Antiquité existantes et qui devrait permettre le recrutement de personnel spécialisé ; la reprise du projet *CollEX Persée projet TAP* qui n'avait pas été retenu pour des raisons techniques. L'unité envisage également un projet de Chaire de professeur junior portée par le CNRS « Histoire juridique des sciences », afin de renforcer l'axe 4. Le projet ANR DispRel avec le LIR 3 S UMR 7366 (Université de Bourgogne), l'IRHT et l'École française de Rome sur la comparaison des pratiques de dispense dans la pratique chrétienne avec les droits hébraïque et musulman qui n'a pas abouti, sera présenté à nouveau.

Pour ces projets et pour d'autres, il est recommandé à l'unité de tirer profit des potentialités offertes par l'entrée de l'université Paris-Panthéon-Assas dans l'Alliance européenne 4EU+.

En termes de contenu de recherche, l'unité a consolidé ses trois axes traditionnels ; chaque axe de recherche a eu tendance à maintenir sa propre autonomie, imposée également par la particularité de la documentation de chacun et des méthodes requises pour son étude. Cependant, la restructuration de la politique de recherche, tout en évitant l'isolement des chercheurs, a stimulé la recherche collective et a introduit une certaine fluidité dont ont bénéficié certains chercheurs qui ont pu travailler dans plusieurs axes. Ainsi, certains croisements sont apparus. L'étude des sources juridiques (axe 1) a donné lieu à d'importants travaux (sur les *Institutes* de Justinien et sur les sources littéraires grecques), qui peuvent facilement être projetés du côté de la tradition juridique du droit privé européen, réalisant ainsi une intersection entre les axes 1 et 2. L'intersection entre les axes 1 et 3 est implicite dans le fait que la collecte et la numérisation des sources parlementaires permet l'importante recherche que l'unité mène sur la jurisprudence, les parlements et les magistrats d'Ancien Régime. Sur le volet spécifique de l'humanisme juridique et de l'histoire du droit canonique, l'unité a pu organiser des colloques impliquant non seulement de chercheurs français et étrangers confirmés, mais aussi des membres de l'unité, permanents et doctorants. Il faut cependant souhaiter que ces collaborations pluridisciplinaires au sein de l'unité se multiplient et couvrent également d'autres thématiques. Il est également

souhaitable que se développent des recherches monographiques (pour les axes 2-3) ou des éditions critiques des sources (pour l'axe 1), afin que l'unité demeure un point de référence international pour des sujets spécifiques.

À ses trois axes de recherche traditionnels, l'unité a pu en ajouter un quatrième, ouvertement interdisciplinaire et d'une originalité certaine, en saisissant l'occasion d'une collaboration avec le CNRS et l'Académie des sciences. Mais c'est précisément la nouveauté et l'originalité du thème qui rendent nécessaire une meilleure délimitation de l'objet et de la méthode. En effet, ce quatrième axe a jusqu'à présent été décliné dans la perspective de l'éthique et de la déontologie de la recherche scientifique, avec l'ouvrage collectif *L'intégrité scientifique à l'aune du droit*. Cependant, le champ thématique d'une « Histoire juridique de sciences », selon le titre de ce nouvel axe, couvre un domaine potentiellement beaucoup plus large, englobant dans une perspective historique toute relation entre le droit et la science. Il est donc souhaitable que l'unité se donne ici une orientation de recherche plus précise tout en veillant à ne pas s'éloigner de son fil directeur de recherche, celui du « droit romain et de la transmission de la romanité en France et à l'étranger ».

Si la recherche continue à se structurer, on peut regretter en revanche que dans les projets de l'unité aucune mention ne soit faite aux relations avec le monde non académique, alors même que certaines initiatives sont déjà en cours, qui méritent d'être valorisées.

L'unité a également connu quelques difficultés dans sa politique scientifique et stratégique liées à la non-affectation par le CNRS de chercheurs issus du concours ou même de chercheurs postdoctorants, et va donc continuer à déployer ses efforts pour pallier ces difficultés. De même, le développement de certaines bases de données a également rencontré des difficultés : c'est le cas pour la base DRANT sur les droits antiques, dont la modernisation a été entreprise dans le but d'en faire une base participative, mais qui s'est heurtée à de sérieux écueils techniques au point qu'elle est aujourd'hui inutilisable. La situation est également très dommageable en termes humains, pour les personnels qui ont depuis longtemps participé à la valorisation de la base et qui se trouvent dans une impasse. Il est recommandé à l'unité de mettre en œuvre tous ses moyens et de solliciter le soutien nécessaire pour rendre à nouveau accessible cette importante base de données.

Quant à son organisation pour les cinq années à venir, l'unité demeure très attentive à ses effectifs. Le nombre de membres permanents enseignants-chercheurs va se maintenir ; celui des doctorants et de jeunes chercheurs se maintiendra également en raison du nombre de contrats doctoraux affectés à l'unité par l'École doctorale. En outre, si l'unité obtient un contrat de recherche de type ANR, elle pourra financer un ou deux contrats postdoctoraux. De même, le nombre des personnels IATOS mis à disposition par l'établissement demeurera identique et un personnel ITA restera chargé de la gestion des finances de l'IHD ainsi que du site Internet. Le personnel d'appui à la recherche sera également inchangé. Pour ce qui est des personnels CNRS, la situation est plus préoccupante : depuis 2013, l'effectif de ces personnels a été réduit de moitié et les personnes restantes assument la même charge de travail que six précédemment, notamment l'entretien et la mise à jour des treize bases de données, au risque d'entraîner leur épuisement, déjà consécutif aux difficultés d'exploitation de certaines d'entre elles. Pour ce qui est des chercheurs CNRS, une chargée de recherche va partir à la retraite en 2024 et l'unité va s'employer à obtenir un renforcement des effectifs.

Le projet de recherche de l'unité sera largement tributaire de la structuration l'IHD. Aussi, pour clarifier sa vision prospective, il est recommandé à l'unité de préciser comment s'articulera la recherche entre les trois centres devenus départements (conservés pour des raisons légitimes, mais qui ne sont plus les porteurs privilégiés des thématiques de recherche de l'unité) et les quatre axes de recherche.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité encourage l'unité à poursuivre ses efforts pour obtenir une augmentation et une consolidation du personnel CNRS (chercheurs, postdoctorants et personnel d'appui à la recherche).

L'axe 4 « Histoire juridique des sciences » disposant pour l'heure d'un contenu scientifique relativement étroit (éthique, déontologie et développement durable), il est recommandé à l'unité de continuer à développer cet axe de recherche.

Il est recommandé à l'unité de persévérer pour l'obtention de contrats de recherche de grande envergure (ANR, ERC, Twinning, etc.) en exploitant sa reconnaissance européenne et internationale. Il s'agit en particulier de présenter à nouveau à l'ANR le projet DispRel et de poursuivre son investissement pour l'obtention de celui intitulé Actualité Digitale de l'Antiquité Juridique.

L'unité pourrait davantage solliciter l'appui des structures centrales de l'université, en croissance, pour l'appui au montage de projets.

L'unité est incitée à poursuivre et à accentuer son implication dans l'alliance 4EU+.

Il est recommandé à l'unité de poursuivre ses efforts pour rendre à nouveau accessible la base de données DRANT que la migration demandée par le CNRS vers un nouveau système a rendue inopérante. En l'état, la base de données, fruit d'un demi-siècle de recherches collectives, est inutilisable et risque de perdre progressivement de sa valeur.

Le comité encourage l'unité à veiller à la préservation de ses locaux, notamment aux Archives nationales.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est suggéré à l'unité de réfléchir à une plus grande intégration des maîtres de conférences dans les activités et les responsabilités collectives.

Le comité encourage l'unité à poursuivre ses efforts pour permettre la participation d'un nombre plus important de doctorants à des colloques nationaux et internationaux.

Il est suggéré à l'unité d'inciter et accompagner ses doctorants et docteurs pour qu'ils envisagent également le CNRS comme une possibilité d'intégration professionnelle.

L'unité est encouragée à poursuivre ses efforts pour obtenir de nouveaux recrutements de jeunes chargés de recherche, et à continuer à envisager la piste de chaires de professeurs juniors avec le CNRS.

Il est recommandé à l'unité de continuer à enrichir ses fonds documentaires et pour cela de parvenir à surmonter la limite des possibilités de stockage.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité invite l'unité à accroître la participation de ses membres aux activités de recherche collective qu'elle coordonne ou auxquelles elle est associée.

Il est recommandé à l'unité, tout en soutenant la recherche collective, de ne pas négliger la production de monographies dont la visibilité demeure importante.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

L'unité devra réfléchir aux moyens d'inscrire davantage ses activités de recherche dans la société par des actions de vulgarisation à destination d'un large public.

Pour ce faire, il est recommandé de poursuivre les activités déjà menées avec la Cour de cassation, et les étendre aux praticiens du droit (magistrats, avocats), mais également d'exploiter le potentiel des interactions liées à l'existence du Master centré sur le droit du patrimoine artistique. Sur la base de certaines expériences déjà existantes, l'unité pourrait également varier les supports (expositions, pièces de théâtre, sites consacrés, visites...) pour ouvrir les résultats de ses recherches à des publics non académiques.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 12 janvier 2024 à 9 h

Fin : 12 janvier 2024 à 16 h 30

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres — Planning des entretiens du vendredi 12 janvier 2024 — Évaluation de l'IHD

8 h 30 – 9 h Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h – 9 h 30 1ère Séquence — 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo, mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence d'Emmanuelle Chevreau, directrice de l'IHD, Philippe Cocatre-Zilgien (DUA, dir. CDDA), Franck Roumy (DUA, dir. CHDI), Olivier Descamps (DUA, dir. CEHJ) et Isabelle Brancourt (dir. Adjointe CEHJ).

9 h 35 – 10 h 20 2ème Séquence — 45 minutes

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Thierry Bonneau, vice-président chargé de la recherche à l'Université Paris-Panthéon-Assas, de Sylvie Faucheu, Directrice de la recherche, Université Paris-Panthéon-Assas et de Sandrine Maljean-Dubois, Directrice adjointe scientifique section 36 du CNRS.

10 h 20 – 10 h 30 Pause

10 h 30 – 11 h 30 3ème Séquence — 60 minutes — 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses.

Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h – 13 h 30 4ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

13 h 30 – 14 h 5ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les postdoctorants.

L'un des participants à la réunion, désigné comme représentant, peut présenter la vision que les doctorants ont de leur unité, les points d'appréciation positifs, les points à améliorer.

14 h – 14 h 30 6ème Séquence — 30 minutes

Entretien à huis-clos avec le personnel d'appui à la recherche (PAR), en la présence de Marion Albessard (IE CNRS), Cécile Boursier (agent administratif, Université Paris-Panthéon-Assas), Corinne Cohen-Coudar (AI CNRS), Nathalie Lapeyre (IE CNRS), Aicha Lebdjed (agent administratif, Université Paris-Panthéon-Assas), Ariane Marchetti (agent administratif, Université Paris-Panthéon-Assas) et d'Armène Motahari (agent administratif, Université Paris-Panthéon-Assas).

14 h 30 – 14 h 45 Pause

14 h 45 – 15 h 15 7ème Séquence — 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de d'Emmanuelle Chevreau, directrice de l'IHD, Philippe Cocatre-Zilgien (DUA, dir. CDDA), Franck Roumy (DUA, dir. CHDI), Olivier Descamps (DUA, dir. CEHJ) et Isabelle Brancourt (dir. Adjointe CEHJ).

15 h 30 – 16 h 30 Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique

16 h 30 Fin des entretiens

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 36 du CNRS, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 26 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

DER-PUR250024569 - IHD - Institut d'histoire du droit

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de l'Institut d'histoire du droit (IHD) qui s'est déroulée le 12 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 7 mars 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que celui-ci appelle quelques remarques.

Outre les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, les observations de portée générale de la part de Madame le Professeur Emmanuelle Chevreau, directrice de l'IHD, sont développées dans le document joint.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Emmanuelle CHEVREAU
Directrice de l'Institut d'Histoire du Droit Jean Gaudemet – UMR CNRS 7184
Vice-Présidente de l'université Paris-Panthéon-Assas en charge des Affaires internationales
12, place du Panthéon
F – 75005 Paris
emmanuelle.chevreau@u-paris2.fr

Paris, le 24 mars 2024

Monsieur le Président du comité d'experts,
Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts,

Permettez-moi au nom de toute l'unité de vous adresser nos sincères remerciements pour la très grande qualité et l'objectivité du rapport rédigé à la suite des entretiens du 19 janvier 2024. Les échanges et les éléments développés dans le rapport ont été très constructifs et nous permettront de progresser sur certains points et également de sensibiliser davantage le CNRS aux problèmes structurels auxquels nous sommes confrontés, notamment le manque de moyens humains et les problèmes techniques de la base DRANT. Nous avons pris bonne note de vos recommandations et nous nous emploieront à les mettre en œuvre.

- Concernant le maintien du personnel CNRS. La question se pose avec acuité car un CR part à la retraite en mai 2024 et une AI en 2025. J'ai écrit cinq lettres d'accueil en vue du concours CNRS 2024 et espère qu'un chercheur sera affecté à l'unité. Par ailleurs, nous informerons davantage les doctorants de l'unité sur les carrières du CNRS.
- L'unité s'emploie à obtenir des contrats de recherche de grande envergure. Le projet ADAJ-Actualité Digitale n'a pas été retenu par l'ANR, mais nous sommes encouragés à le reposer, c'est bien sûr ce que nous allons faire tout en explorant d'autres voies alternatives.
- Nous sommes aussi très sensibilisés au fait de trouver un juste équilibre entre production d'ouvrages monographiques et recherches pluridisciplinaires impliquant davantage de membres de l'unité (notamment les maîtres de conférences et les doctorants). La nomination récente d'un des membres de l'unité à la présidence du CoFIS permettra de réellement stimuler l'axe de recherche *Histoire juridique des*

sciences ainsi que notre intégration dans l'université 4EU+ qui offre des perspectives en ce sens.

Je vous prie, Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts, de recevoir mes meilleures pensées,

Emmanuelle Chevreau
Directrice de l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Chevreau', with a stylized, overlapping flourish.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)